

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

**VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE**

**EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 5 septembre 2022**

Date de la convocation : 30 août 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.

PRESENTS (28) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. SIMON, Mme BASLE, M. RAVAUDET, Mme LECOQ, Mme PFEIFFER, adjoints, M. JAN, Mme FRIOT, Mme MAIGNOT, Mme TRIBOULT, Mme BILLARD, M. CHEMIN, Mme COSSAIS, M. SAUREL, M. COLLONGE, Mme THO, M. DAVID, M. CADIOU, M. HAGGAN, M. LLAVORI, M. LUCAS, Mme GARANDEAU, M. BIARD, M. DEIN, M. MACE, Mme RACHEDI, M. NOURRY MERRIEM (de 19h09 à 19h50), conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES (5) : M. COCHERIL, adjoint, Mme PRIGENT, M. LEBRUN, Mme BOUSQUET, M. SALMON, conseillers municipaux.

PROCURATIONS DE VOTE (4) : M. COCHERIL a donné procuration à Mme PFEIFFER.

Mme PRIGENT a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.

M. LEBRUN a donné procuration à Mme BASLE.

M. SALMON a donné procuration à Mme Ducamin.

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2022.083 Désignation des représentants au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux - Modification

Rapporteur : M. Ducamin

- **VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1413-1 et L.2121-21 ;
- **VU** l'article L.270 du Code électoral ;
- **Vu** la délibération n°2020.039 en date du 7 juillet 2020 portant désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission consultative des services publics locaux ;
- **VU** la délibération n°2022.079 du Conseil Municipal du 05 septembre 2022 prenant acte de l'installation de nouveaux conseillers municipaux, suivants de la liste « Saint-Jacques active et citoyenne » ;
- **VU** le Règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Madame la Maire ;
- **CONSIDERANT** que suite aux démissions de conseillers municipaux, il convient de procéder à une modification d'un représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission consultative des services publics locaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du nouveau représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ;
- Désigne Michaël MACE, nouveau conseiller municipal, en qualité de nouveau représentant du Conseil Municipal au sein de la CCSPL. Les représentants élus au sein de la CCSPL sont donc :
 - Marie Baslé ;
 - Pierre-François Lebrun ;
 - Fabienne Billard ;
 - Loïc Ravaudet ;
 - Claire Bousquet ;
 - Michaël Macé.
- Indique que les autres représentants demeurent inchangés.

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 6 septembre 2022

Marie DUCAMIN
Maire



Sylvie LECOQ
Secrétaire de séance



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 06/09/22

Publié sur le site de la Ville le : 06/09/22

Par le service affaires générales